

L'enquête pratiques culturales porte sur la campagne 2010-2011, c'est à dire sur la période allant de l'après-récolte 2010 à la récolte 2011, et concerne un échantillon de 100 parcelles de canne à sucre réparties sur l'ensemble des bassins canniers.

### Les objectifs de l'enquête

Ils visent à reconstituer l'itinéraire technique : cahier des charges, précédents culturaux, interculture, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures (produits phytosanitaires utilisés et doses), irrigation, rendement et raisonnement des interventions. Ces informations permettent aux instituts techniques et de recherche de mieux connaître les pratiques pour les aider à élaborer leurs conseils aux agriculteurs.

Les résultats sont utilisés en particulier pour éclairer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement à travers l'établissement d'indicateurs agri-environnementaux.

Cette enquête permet de mieux comprendre la diversité des pratiques et d'évaluer l'incidence des actions mise en œuvre pour accompagner l'évolution de ces pratiques : plan Ecophyto 2018, programmes d'action de la directive nitrate, mesures agro-environnementales de la politique agricole commune (PAC).

### La parcelle enquêtée

Les questionnaires portent sur les pratiques entreprises pour une parcelle donnée.

La parcelle culturale de l'enquête répond à des critères précis et ne correspond pas forcément avec le parcellaire du plan cadastral de l'exploitation. On appelle "parcelle culturale" tout ensemble de terres jointives cultivées en une espèce végétale donnée de la même variété, ayant le même précédent cultural et conduite selon des pratiques homogènes (fertilisation, traitements phytosanitaires). Les parcelles interrogées ont été tirées parmi les parcelles issues des déclarations de surface des fichiers administratifs de la PAC décrivant les îlots d'un exploitant. Chaque îlot est composé d'une ou plusieurs cultures réparties sur une ou plusieurs parcelles.

### Zones géographiques

Trois bassins ont été définis selon un découpage géographique pour présenter les résultats : Grande-Terre, Basse-Terre et Marie-Galante. Les résultats sont en effet statistiquement représentatifs à l'échelle de la Guadeloupe, mais les différences marquées de pratiques ont permis de réaliser une exploitation complémentaire par bassin.

### Le traitement phytosanitaire

Est désigné ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqué lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

Le nombre de traitements phytosanitaires ne prend pas en compte les doses épandues lors de chaque passage. Or certaines cultures peuvent être traitées avec plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées mais avec des doses plus importantes à chaque passage.

Les désherbants (ou herbicides) permettent de détruire les mauvaises herbes. Les insecticides permettent de lutter notamment contre les pucerons. Les molluscicides protègent des attaques de limaces. Les fongicides traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons.

Le nombre de traitements moyens indiqué dans la note ne comprend pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec des produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

La dose homologuée est la dose maximale autorisée par traitement (sous réserve de conditions particulières fixées par l'autorisation) pour un produit phytosanitaire sur une culture et pour un organisme cible (par exemple un parasite ravageur).

### L'indicateur de fréquence de traitement (IFT)

Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé sur un cycle. La dose de référence est la plus petite des doses homologuées (parmi les différentes cibles ou pathogènes visés) autorisée pour le produit et la culture. Au niveau d'une parcelle ou d'un territoire, les IFT des différents traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. Lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides notamment), on tient compte de la part de la surface traitée.

La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicides, fongicides, insecticides-acaricides et autres. Sont comptabilisés les produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est à dire hors traitement des semences et produits après récolte. Les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec des produits phytosanitaires.

Les IFT présentés dans la publication concernent les traitements réalisés durant un cycle annuel de culture de la canne à sucre

# Agreste

## Primeur

N° 04 juin 2014

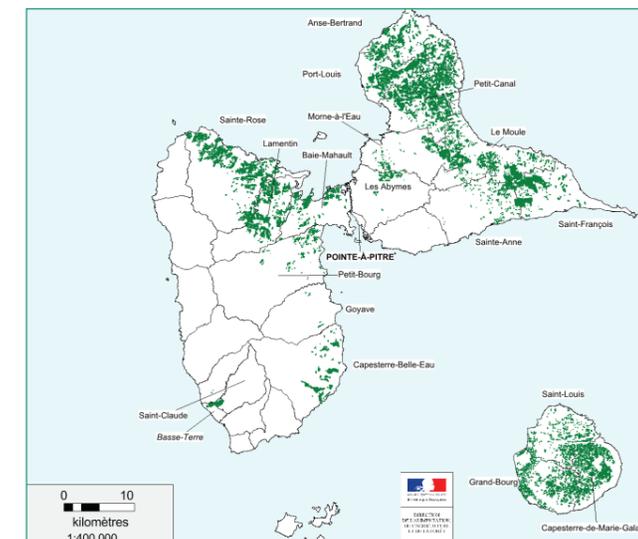
## Pratiques culturales sur la canne à sucre en 2011

# Les traitements phytosanitaires sur la canne à sucre :

### Nombre de traitements et Indicateurs de fréquence de traitement (IFT)

L'enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs sur la canne à sucre réalisée en 2011 est nouvelle et constitue un outil de description des pratiques des exploitants agricoles. Les résultats sont utilisés pour apprécier l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. En Guadeloupe les questions posées en 2011 portent sur les interventions culturales réalisées sur la culture de canne à sucre et du précédent cultural 2010 à la récolte 2011 : travaux du sol, apports de fumure organique et minérale, traitements phytosanitaires. Les parcelles enquêtées se répartissent sur trois bassins de production de canne à sucre ayant des caractéristiques de sols, de climat, de structure des parcelles et des modes de conduite différents pour la culture.

### Répartition des cultures de canne à sucre en Guadeloupe



Source : Registre Parcellaire Graphique 2013

### La grande majorité des parcelles a reçu au moins un traitement

La canne à sucre est la plante la plus cultivée en Guadeloupe. En 2011, 13 385 hectares de canne à sucre sont déclarés dans le registre parcellaire graphique (RPG) par les agriculteurs. Sur la grande majorité des surfaces de canne à sucre (93%) au moins un traitement phytosanitaire a été réalisé ; 7% des surfaces restent cependant sans aucun traitement.

### Répartition des surfaces ayant reçu un traitement phytosanitaire durant l'inter-campagne 2010 - 2011

Bassins	Aucun traitement (%)	Au moins un traitement (%)	Ensemble (%)
Basse-Terre (BT)	1	99	100
Grande-Terre (GT)	8	92	100
Marie-Galante (MG)	9	91	100
Ensemble	7	93	100

## Qu'est ce qui déclenche les interventions phytosanitaires ?

Les traitements phytosanitaires appliqués sont exclusivement des herbicides.

De façon générale, les agriculteurs décident d'appliquer les herbicides principalement d'après leurs pratiques habituelles (38%) ou leurs observations sur la parcelle en cours de culture (38%). En Basse-Terre, l'application des herbicides se fait surtout suite aux observations de la parcelle (84%).

## Combien de passages de traitements phytosanitaires sont réalisés sur une parcelle ?

40 % de l'ensemble des parcelles de canne à sucre ont reçu deux passages en moyenne et 32 % en ont reçu un seul depuis la récolte, soit 1,9 passage en moyenne. Les pratiques diffèrent tout de même selon les bassins canniers.

A Marie-Galante, les parcelles ont reçu soit deux applications de produits phytosanitaires (54%), soit une seule (37%) ou aucune (9%). Le nombre de passage est de 1,4 en moyenne.

En Grande-Terre, la grande majorité des parcelles a été traitée une fois (37%) ou deux (41%), mais 10 % des parcelles ont été traitées quatre fois. A noter que 8 % des parcelles n'ont reçu aucun traitement phytosanitaire. Le nombre de passage est de 1,6 en moyenne.

En Basse Terre, 99 % des parcelles ont été traitées au moins une fois, majoritairement 4 fois (39 %) ou 3 fois (27%). Les parcelles ayant eu deux passages de produit phytosanitaire représentent 24 % et celles ayant eu un seul passage 9 %. Le nombre de passage est de 2,9 en moyenne.

2011 a été une année bien arrosée. Pendant l'inter campagne, les mois de juillet et août ont connu

## Combien de traitements phytosanitaires sont apportés sur les parcelles ?

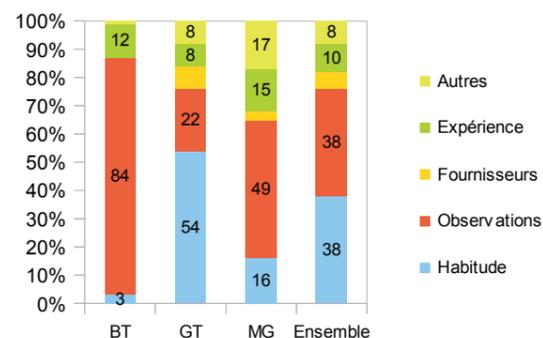
Pour l'ensemble des trois bassins, l'agriculteur réalise en moyenne trois traitements phytosanitaires, y compris les adjuvants.

A Marie-Galante, le nombre moyen de traitements est de 1,5 : 2/3 des parcelles reçoivent deux produits et 1/3 des parcelles ne reçoit qu'un seul produit.

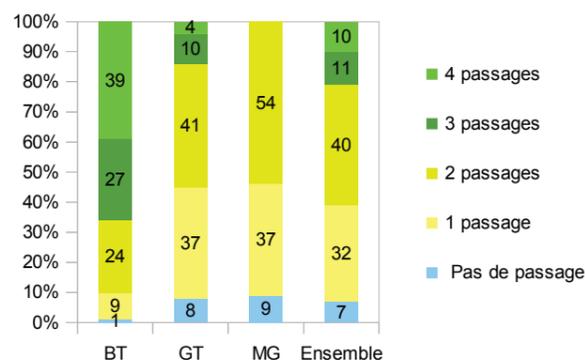
En Grande-Terre, la majorité des parcelles reçoit trois (36%) ou quatre traitements phytosanitaires (34%).

En Basse-Terre, 44 % des parcelles reçoivent quatre produits phytosanitaires. Comme pour le bassin cannier de la Grande-Terre, 36 % des parcelles reçoivent trois produits phytosanitaires.

## Raisonnement prioritaire pour les traitements herbicides

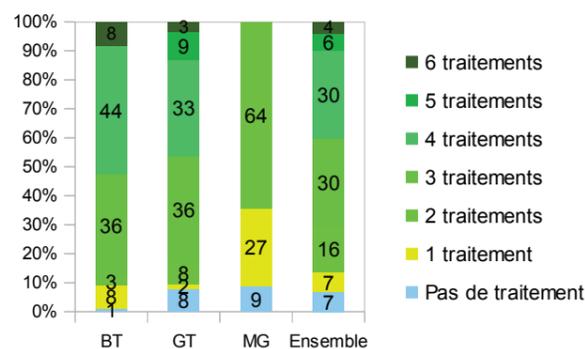


## Passages de traitements phytosanitaires par bassin



de forts cumuls et ont été classés parmi les plus pluvieux de l'histoire climatologique. Dans la zone basse-terrienne, les pluies plus fréquentes facilitent le développement des mauvaises herbes. Les conditions climatiques influent sur le nombre de traitements phytosanitaires.

## Traitements phytosanitaires par bassin



Les produits les plus utilisés sont des herbicides spécifiques à la canne à sucre. Les producteurs de canne à sucre ont utilisé d'abord l'Asulox (matière active : asulame), herbicide de post - levée, permettant de lutter contre les graminées ; puis le Dicopur 600 (matière active : 2,4-d sel de diméthylamine) est utilisé en seconde position pour la destruction des dicotylédones et des lianes. Différentes spécialités

## Qui effectue les traitements phytosanitaires ?

Dans la majorité des cas, les traitements phytosanitaires sont réalisés par l'exploitant quelque soit le bassin cannier. A Marie-Galante, l'utilisation d'entreprises extérieures représente 8 %.

En Basse-Terre, les CUMA et entreprises extérieures interviennent pour réaliser les traitements phytosanitaires respectivement à hauteur de 30 % et 12 %. En Grande-Terre, 33 % des parcelles sont traitées par des entreprises extérieures.

## Un indicateur de fréquence de traitement (IFT) relativement faible

L'IFT moyen mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées par culture pendant une campagne (les parcelles non traitées sont incluses dans le calcul). Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements effectués (lui-même fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passage pour chacun des produits) et le dosage appliqué lors de chaque traitement.

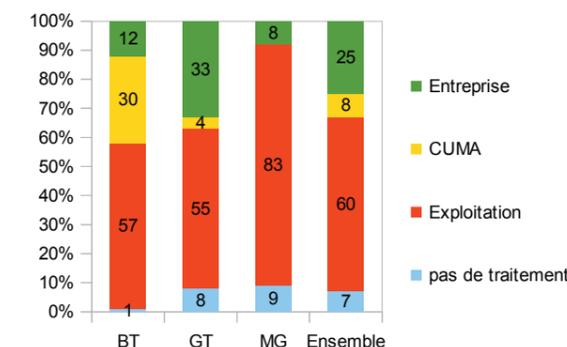
### Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen pour la canne à sucre en 2011

Bassins	IFT moyen
Basse-Terre	2,12
Grande-Terre	1,69
Marie-Galante	1,18
Guadeloupe	1,69

En 2011, les IFT moyens herbicide des trois bassins canniers s'échelonnent de 1,18 pour Marie-Galante à 2,12 en Basse-Terre, soit un IFT moyen pour la Guadeloupe de 1,69. Les agriculteurs n'ont pas recours aux fongicides et insecticides pour cette culture d'où un IFT classé parmi les plus faibles de ceux des grandes cultures de métropole (blé tendre : IFT total de 3,8 dont IFT herbicide 1,4 ; maïs fourrage : IFT total de 1,5 dont IFT herbicide 1,4). A titre de comparaison, l'IFT herbicide de la canne à sucre est de 2,17 à l'île de La Réunion. En Guadeloupe, pour 70 % des parcelles, l'IFT est inférieur à 1,89 (1,92 à La Réunion).

de Round Up (matière active : glyphosate) occupent la troisième place pour leur utilisation plus ciblée en bordure des parcelles de canne à sucre dans la lutte contre l'envahissement de toutes sortes de mauvaises herbes.

## L'applicateur des produits phytosanitaires sur la parcelle



## A propos des autres pratiques culturales de la canne à sucre en Guadeloupe

Le nombre de passages moyen avec une machine agricole est de 4,2 (passage mécanique y compris la coupe : 1,3 ; passage pour la fumure minérale : 1 ; passage pour les produits phytosanitaires : 1,9).

Les analyses de sols récentes (depuis 2006) concernent moins de 10 % des surfaces.

Le précédent cultural est la canne à sucre dans 90 % des cas et l'implantation de culture est précédée d'un labour.

La coupe est mécanique pour 2/3 des surfaces et le chargement manuel quasi absent. 13% des parcelles sont brûlées avant la coupe.

Les amendements sont réalisés exclusivement en une fumure minérale. 93% des surfaces sont concernées par les amendements. Le dosage est déterminé sur 2/3 des surfaces par les habitudes de l'agriculteur et le choix du type d'engrais par l'expérience pour 2/3 également.